



# Ville de Neuchâtel

## COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LE BUDGET 2008 ET LA PROJECTION DES COMPTES 2007

### **Budget 2008**

Le budget 2008 présente un excédent de charges de 1'853'500 francs, équivalant à 0,74% de l'ensemble des charges. Ce résultat s'explique notamment par la prise en compte de l'allègement de la charge fiscale des familles adopté récemment par le Grand Conseil et qui provoque une perte de recettes de 2,2 millions de francs, alors que les recettes fiscales des personnes morales sont globalement stables.

Ce résultat est le fruit de la poursuite des efforts d'économies structurelles sur le plan des prestations communales qui ont des effets sur les effectifs de personnel qui diminuent à nouveau. Les mesures structurelles introduites depuis 2003 jusqu'en 2007 ont permis, en cinq ans, de réaliser 17,6 millions d'économies grâce à de nombreuses mesures, des restructurations, des efforts du personnel, le redimensionnement et l'abandon de certaines prestations ou encore l'adaptation de certains tarifs afin de mieux financer certaines prestations. Ces efforts ont donc permis d'absorber les charges liées à des tâches et infrastructures nouvelles ainsi qu'à l'augmentation continue des charges réparties par l'Etat (aide sociale, péréquation, déficits des entreprises de transports).

En 2008, le volume des charges et des revenus sera de l'ordre de 250 millions de francs, en diminution par rapport à 2007 (325 millions de francs) en raison de la création de la société SIRUN et de la disparition du budget des charges et des recettes des Services industriels. En effet, seuls figurent au budget le dividende à verser par SIRUN, la redevance d'utilisation du domaine public, les intérêts du prêt de la Ville et le mandat de prestations confié pour la gestion de l'eau. L'éclairage public est désormais à la charge de la Ville à hauteur de 1,4 million de francs.

La fortune nette atteint à ce jour 7 millions de francs et sera portée, selon les objectifs du Conseil communal, à plus de 10 millions de francs à la fin de l'année grâce au bénéfice attendu de l'exercice 2007. La vente de biens immobiliers ainsi que la création de la société SIRUN auront pour effet d'accroître encore la fortune nette de la Ville et de renforcer ainsi sa situation financière.

Tout en s'inscrivant dans les objectifs définis de la planification quadriennale, les investissements restent importants puisqu'ils atteignent 25 millions de francs. Ils sont principalement destinés à l'entretien du patrimoine communal. Enfin, le programme politique 2006-2009 est à ce jour en grande partie réalisé.

Les perspectives économiques demeurent favorables. Dans cet environnement positif, le Conseil communal reste optimiste, tout en maintenant pour objectif de maîtriser les charges et de poursuivre les efforts d'économies structurelles afin de renforcer durablement la situation financière de la Ville.

### **Projection des résultats 2007 sur la base des comptes au 31 août 2007**

La seconde projection des comptes 2007 confirme la tendance positive que le Conseil communal avait annoncé cet été puisque l'excédent de recettes atteint 3,6 millions de francs. Ce résultat permettra donc d'alimenter le fortune nette conformément à ses objectifs.

Les principales dégradations de charges par rapport au budget 2007 sont de 1,8 million de francs (+4,6%) pour les biens, services et marchandises et de 2,5 millions de francs (+14,9%) pour les intérêts passifs. Cette augmentation des charges d'intérêt résulte du règlement du transfert de l'hôpital Pourtalès à la fin de l'année 2006.

La situation conjoncturelle favorable qui prévaut encore cette année génère une amélioration significative des recettes fiscales des personnes morales, permettant ainsi de compenser le léger recul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que les dégradations mentionnées ci-dessus.

Neuchâtel, le 29 octobre 2007

LE CONSEIL COMMUNAL

## 1. Mesures particulières

Sans être exhaustif, les mesures prises dans le cadre de l'élaboration du budget 2008 sont les suivantes :

- l'introduction d'une taxe d'équipement,
- le remboursement anticipé des prêts HLM,
- la réduction d'horaire de guichet au Contrôle des habitants et de l'Etat civil,
- le transfert à l'Etat de la gestion du contentieux fiscal des personnes physiques et des personnes morales, ainsi que le transfert de la perception des personnes morales,
- la modification de tarifs pour les clients hors-ville,
- la diminution de quatre postes au Corps de police dans le cadre de Police 2006,
- l'augmentation de certains tarifs.

D'autres mesures présentées à la Commission financière sont à l'étude.

## 2. Postulat interpartis concernant le règlement du personnel

Le postulat interpartis no 143 concernant le règlement du personnel, avait été déposé le 4 décembre 2006, puis accepté par le Conseil général le 15 janvier 2007. Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier une modification du Règlement du personnel de la Ville en s'attachant plus particulièrement aux éléments concernant tant la grille salariale que les règles s'appliquant aux augmentations réglementaires ainsi qu'à la compensation du renchérissement. Il est demandé de faire également des comparaisons avec les autres entités communales de la région, ainsi qu'avec les règles régissant la politique salariale de l'Etat de Neuchâtel.

Afin d'analyser la réglementation de la Ville de Neuchâtel et ses effets à moyen terme, un mandat a été confié à une société de conseil en matière de rémunération disposant d'une expérience reconnue auprès des collectivités publiques.

En résumé, la comparaison des salaires des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Neuchâtel, par rapport à diverses villes et communes romandes, démontre que le système salarial se situe, globalement, dans la norme, hormis pour les fonctions d'encadrement, puisque ces dernières sont en moyenne sensiblement inférieures aux autres collectivités publiques.

Par ailleurs, l'analyse révèle que la masse salariale va subir une augmentation moyenne, sur dix ans, de 1,61 %. Cette augmentation correspond aux estimations faites lors de la modification du l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal du 12 septembre 2001 (voir rapport no 01-023). Elle est due, notamment, à l'automatisme des échelons (oscillant entre 0,5% et 2,5% en fonction de l'ancienneté), au positionnement du personnel dans lesdits échelons et à la compensation du coût de la vie. A ces éléments s'ajoute l'effet considérable des contributions patronales de la Caisse de pensions. En effet, le système des

rappels de cotisations sur les augmentations de salaire a été renforcé lors de l'adoption du nouveau règlement de la Caisse de pensions entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2002. Depuis cette date, les contributions de rappel, échelonnées en fonction de l'âge, sont de 0% à 60% pour les assurés et de 0% à 230% pour les employeurs. De plus, la contribution ordinaire à la Caisse de pensions a été augmentée en 2007 à 12,375% dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pensions.

Au vu de ce constat, il est essentiel que la Ville se dote d'un outil lui permettant de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Depuis ce printemps, des négociations avec les représentant-es des Associations du personnel sont en cours afin de parvenir à un accord de principe. Des six options de simulations effectuées dans le cadre de l'analyse précitée, le Conseil communal en a retenu une, à savoir celle qui garantit automatiquement 1/3 de l'échelon, les 2/3 restants étant accordés sur la base de critères permettant de déterminer une corrélation entre la situation financière de la Ville et l'octroi des échelons complets.

Les associations de personnel se sont opposées à toute mesure salariale en 2008 considérant que la situation économique ne justifiait pas une intervention sur la rémunération. Dans cette perspective, elles ont également refusé d'entrer en matière au sujet de toute modification de la rémunération en réponse au postulat. Rappelons qu'en 2007, une contribution de 1% est prélevée sur les salaires ainsi qu'une participation de 0,8% à l'assainissement de la Caisse de pensions. En 2006, une contribution de 2% a été prélevée et a pu être remboursée en juin 2007.

Le déficit des premières versions du budget 2008 s'élevait à plus de 10 millions de francs en raison notamment d'informations insuffisantes à ce stade pour mesurer les effets de la situation économique sur les recettes fiscales. A la fin de l'été, l'évolution des taxations de l'exercice 2006 des personnes morales a permis de constater que le recul des recettes fiscales auquel le Conseil communal pensait devoir faire face en 2008, en raison des recettes extraordinaires des années 2006 et 2007, était compensé par les effets de la conjoncture sur l'ensemble des recettes fiscales. Globalement et malgré l'entrée en vigueur en 2008 de l'allègement de la fiscalité des familles, les ressources de la Ville ne sont donc pas réduites.

Compte tenu de cette situation, des nombreuses mesures structurelles prises ainsi que des indicateurs économiques positifs, le Conseil communal a décidé de renoncer à prendre des mesures salariales en 2008, considérant que les charges sont maîtrisées conformément à son objectif. Il souhaite privilégier le dialogue avec les partenaires sociaux, qui, compte tenu de cette décision, ont finalement accepté d'entrer en négociation pour permettre une redéfinition de l'évolution salariale en cas de difficultés financières liées à la situation économique selon des critères à négocier. Les nouvelles dispositions devront permettre de faire face, à l'avenir, à une conjoncture économique difficile sans absorber la fortune nette. Les travaux se poursuivent et le Conseil communal a pour objectif de présenter un rapport avant les élections communales.

Les mesures structurelles prises conduisant à une diminution des effectifs ainsi que la poursuite du non-renouvellement automatique des postes permettent de maîtriser l'évolution des charges de personnel puisqu'elles augmentent globalement de 1%.

Pour comparaison, l'Etat de Neuchâtel accordera en 2008 des progressions salariales à hauteur de 1,53%. La Ville de La Chaux-de-Fonds accordera les pleins échelons réglementaires et la compensation du renchérissement sera également fixée sur la base de l'indice du mois d'août 2007.

### 3. Situation économique

Au cours du premier semestre 2007, la croissance économique en Europe est restée solide alors qu'aux Etats-Unis elle a enregistré un niveau inférieur aux attentes. Au Japon, elle est demeurée timide. Cependant, même si tous les pays ont bénéficié de la forte phase d'expansion des pays émergents, les turbulences survenues l'été dernier sur les marchés financiers internationaux et la crise des prêts hypothécaires aux Etats-Unis ont rendu plus ardue l'appréciation de la situation conjoncturelle mondiale. En effet, alors que l'on ne s'attendait qu'à un statu quo, voire à une légère baisse des taux américains, la Réserve fédérale américaine (FED) a, en septembre dernier, abaissé d'un demi-point son principal taux directeur. Ce mouvement a mis fin à un cycle de 17 hausses consécutives depuis 2003 et a dévoilé les préoccupations de la banque centrale quant au ralentissement économique que la correction du marché immobilier pourrait engendrer dans ce pays. Dans la zone euro, la valorisation de sa devise et la hausse du prix du pétrole, facteurs pénalisant la conjoncture, ont été contrebalancés par la bonne tenue des investissements et un climat de consommation favorable grâce au reflux du chômage. Dès lors, la croissance européenne devrait rester soutenue l'année prochaine encore, mais dans des niveaux moindres par rapport à ceux de 2007. La banque centrale européenne (BCE) maintiendra sa vigilance et pourrait continuer à relever ses taux. Ce resserrement monétaire induirait un certain ralentissement de la croissance et par voie de conséquence un maintien sous contrôle des risques d'inflation.

L'économie helvétique a, au cours du premier semestre, réalisé une excellente performance. Les exportations ont ainsi tiré profit de la bonne conjoncture internationale et également de la dépréciation du franc suisse vis-à-vis de la devise européenne. Ainsi en rythme annuel, le Produit Intérieur Brut (PIB) a augmenté de 2,7% au cours du premier trimestre et de 2,8% au suivant. Ce sont essentiellement les dépenses d'investissements et la consommation privée qui ont contribué à ces résultats. Le reste de l'année 2007 devrait rester de bonne facture. Pour 2008, la croissance de l'économie mondiale et plus particulièrement celle européenne continuera à soutenir les exportations helvétiques. Ces dernières profiteront encore de la faiblesse du franc suisse vis-à-vis de l'euro si cette situation venait à se prolonger. Le marché du travail, après le large rebond entre la fin 2006 et le premier trimestre 2007, devrait bénéficier de conditions favorables l'année prochaine encore. L'on songe par exemple aux carnets de commandes bien fournis dans l'industrie, de quoi assurer un niveau d'emploi confortable en 2008. Ces éléments seront donc un soutien à la consommation ces prochains trimestres. Il n'est donc pas surprenant de constater que le climat de consommation se situait à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007 à des niveaux élevés, après les plus bas enregistrés en 2003. Le Groupe d'experts de la Confédération table sur un taux de chômage annuel moyen de 2,7% et de 2,4% l'année suivante. Pour mémoire, il se situait à 3,3% en 2006.

Malgré la hausse du prix du pétrole, de la faiblesse du franc face à l'euro, l'inflation est demeurée contenue au cours du premier semestre 2007. A moyen terme, le renchérissement ne devrait enregistrer qu'une hausse modérée. Cette hypothèse intègre des facteurs structurels comme l'ouverture du marché du travail aux citoyens de l'Union européenne et le durcissement de la concurrence avec les économies des pays émergents, par exemple. Toutefois, afin que les perspectives d'inflation demeurent favorables et compte tenu de la vigueur de l'économie helvétique, la Banque Nationale Suisse (BNS) n'a pas hésité en septembre dernier à relever la marge de fluctuation du Libor à 3 mois pour la porter à un niveau de 2,25% à 3,25%. La BNS avait déjà procédé à quatre ajustements à la hausse en 2006. Par ailleurs, si la faiblesse du franc devait persister voire s'accroître encore, il est probable que la BNS non seulement poursuivra la normalisation graduelle de sa politique monétaire mais qu'elle l'accélère. Pour 2008, la BNS pronostique un renchérissement annuel moyen de 1,5%.

La croissance de l'activité industrielle décrite plus haut profite largement à l'économie neuchâteloise. En effet, notre canton jouit de la bonne santé de l'industrie horlogère. Selon les statistiques de sa Fédération (FH), ce secteur d'activité dénombrait, à fin septembre 2007, la plus grande partie de ses effectifs (92%) dans l'Arc jurassien et sur un total de plus de 44'000 employés que comptait l'industrie horlogère et microtechnique près de 12'000 personnes étaient recensées dans notre canton.

D'une manière générale, le climat conjoncturel demeurera favorable ces prochains mois comme semblent l'indiquer les perspectives positives des entreprises quant à leurs entrées de commandes bien fournies.

A fin août 2007, le taux de chômage cantonal a atteint 3,3%, contre 4% une année auparavant. Pour les mêmes périodes, en Ville de Neuchâtel il s'élevait respectivement à 3,9% et à 4,7%.

#### **4. Désenchevêtrement des tâches**

Les loyers et les charges financières des bâtiments du degré secondaire 2 (Lycée Piaget et CPLN) ne figurent plus dans le budget 2008 suite au récent accord intervenu avec l'Etat s'agissant du rachat de ces immeubles. Un rapport sera soumis au Conseil général au début de l'année prochaine.

#### **5. Programme politique 2006-2009**

Le 16 janvier 2006, le Conseil général avait pris acte par 34 voix sans opposition du rapport d'information du Conseil communal concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2006 - 2009. Arrivé presque au terme de la moitié de la durée du programme, le Conseil communal a souhaité faire un bilan intermédiaire.

La ville souhaite faire mieux reconnaître son rôle en tant que centre d'agglomération afin de poursuivre ses actions nécessaires à maintenir un cadre de vie de qualité. Partant, une situation économique difficile alliée à un climat social dégradé avaient tout naturellement enclin à fixer les grands axes de développement de la ville en matière d'agglomération, de développement économique, de cohésion sociale et de sécurité.

Après deux années d'exploitation, le bilan intermédiaire peut être considéré comme réjouissant. Plus de la moitié des mesures (48 mesures - 58%) sont réalisées car les décisions politiques ont été prises. Un quart des mesures (15 mesures - 18%) sont en cours de réalisation alors que les études se poursuivent pour le solde des 83 mesures (20 mesures - 24%). Par ailleurs, les réformes structurelles et financières décidées ces dernières années permettront de répondre aux objectifs fixés, de gagner en efficacité par des structures administratives adaptées, indispensables à la réduction des coûts de fonctionnement, au développement durable de l'espace urbain tout en garantissant l'attractivité économique de la ville et de la région.

#### **6. Analyse du fonctionnement**

Avec la création de SIRUN au 1<sup>er</sup> juillet 2007, ce budget 2008 a été établi sans les données des Services industriels mais avec les chiffres concernant SIRUN. Les tableaux suivants présentent donc des écarts plus ou moins importants selon la nature des charges.

## 6.1. Charges de personnel

en milliers de francs	B 2008	B 2007	2006	2005	Ecart B08/B07	
Administration	<b>78'898</b>	77'691	75'092	76'209	<b>1'207</b>	1.3%
Ecoles enfantines et primaires	<b>16'085</b>	16'382	15'996	16'033	<b>-297</b>	-0.3%
Sous-total	<b>94'983</b>	94'073	91'088	92'242	<b>910</b>	1.0%
Services industriels	-	13'927	13'454	14'102	<b>-13'927</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>94'983</b>	108'000	104'542	106'344	<b>-13'017</b>	

Les effectifs de l'administration communale diminuent de 7,8 postes et totalisent, sans les Services industriels, 709,4 postes (y compris le personnel administratif et les concierges des écoles primaires et enfantines). Cette baisse est le résultat d'une diminution de 13,7 postes compensée par une augmentation de 5,9 postes. La diminution de postes comprend la réduction de 4 postes au corps de police suite à la fin de la période de formation exigée par la mise en place du projet police 2006 qui déploie ainsi maintenant pleinement ses effets.

Si l'on considère l'augmentation globale de 1% et du fait que le budget 2007 incluait une retenue sur les salaires de 1%, les charges de personnel sont stables grâce à la baisse des effectifs. Les effets des dispositions cantonales d'encouragement aux retraites anticipées expliquent la diminution des charges des écoles primaires et enfantines (-0,3% du total des charges de personnel).

Sur le plan des charges de personnel, le budget 2008 intègre les éléments suivants :

- des réorganisations dans de nombreux services conduisant à la diminution de 13,7 postes (-1,9%), alors que des effectifs supplémentaires (5,9 postes) sont prévus pour faire face à de nouvelles prestations (ilôtier vert, sécurité au travail) et à la croissance du travail. Globalement, les effectifs diminuent de 7,8 postes (-1,1%),
- l'application des dispositions réglementaires s'agissant des progressions salariales. Comme l'année dernière, l'allocation de renchérissement est fondée sur l'indice du mois d'août. Pour 2008, cette adaptation est de 0.5 point et correspond à l'indice du mois d'août 2007 de 106.3.

La contribution de 1% prélevée en 2007 n'est pas reconduite. Les dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes vacants sont maintenues (1,5 million de francs).

## 6.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	B 2008	B 2007	2006	2005	Ecart B08/B07	
Administration	<b>40'193</b>	39'205	38'316	39'009	<b>988</b>	2.5%
Services industriels	<b>4'789</b>	55'753	56'348	51'668	<b>-50'964</b>	-91.4%
<b>TOTAL</b>	<b>44'982</b>	94'958	94'664	90'677	<b>-49'976</b>	-52.6%

S'agissant de l'administration, les charges courantes dans l'ensemble des services progressent de 2,5% par rapport au budget 2007 en raison notamment de la croissance des frais de chauffage. Une nouvelle dépense de 200'000 francs a été portée au budget de l'Urbanisme pour financer les coûts de nettoyage des graffitis. Les loyers et les frais de manifestations et de promotion aux Sports augmentent également.

Pour les Services industriels, seuls restent au budget de la Ville le montant du mandat donné à SIRUN pour l'exploitation du réseau d'eau (3,3 millions de francs) et le coût de l'éclairage public (1,4 million de francs).

## 6.3. Subventions

L'ensemble des subventions s'élève à 35,3 millions de francs, soit une augmentation de 3,1% par rapport au précédent budget (+1 million de francs). L'essentiel de cette croissance s'explique par l'augmentation des charges réparties par l'Etat, en particulier la part de la Ville au fonds de péréquation intercommunale.

### 6.3.1. Charges réparties par l'Etat

en milliers de francs	B 2008	B 2007	2006	2005	Ecart B08/B07	
Aide sociale	<b>7'700</b>	7'600	7'080	6'557	<b>100</b>	1.3%
Insertion socio-prof.	<b>150</b>	-	126		<b>150</b>	
Etabl. spécial. AI	-	-	-	1'193	<b>0</b>	
Part aux mesures d'intég. prof.	<b>1'730</b>	1'782	1'507	1'377	<b>-52</b>	-2.9%
Déficit transports	<b>7'782</b>	7'682	7'009	7'133	<b>100</b>	1.3%
Versement fds péréquation	<b>5'650</b>	4'950	5'245	5'077	<b>700</b>	14.1%
<b>TOTAL</b>	<b>23'012</b>	22'014	20'967	21'337	<b>998</b>	4.5%

L'augmentation de la part à l'Aide sociale s'élève 1,3% par rapport au budget 2007 et la croissance des charges est donc moindre que les années précédente.

L'augmentation de la participation au Fonds de péréquation (+ 700'000 francs) est due aux effets des taxations extraordinaires de notre plus grand contribuable sur les comptes 2006 et 2007 qui constituent les deux années de calcul de la péréquation 2008.

La part aux déficits des transports inclut la prise en charge jusqu'en 2009 du déficit de la nouvelle ligne de bus 11 « Place Pury – Nid-du-Crô » pour un montant de 760'000 francs.

### 6.3.2. Autres subventions

Dans le cadre des modifications intervenues dans la gestion de la Case à Chocs ainsi que du Centre d'art de Neuchâtel, deux nouveaux services ont été créés aux Affaires culturelles afin d'améliorer la transparence des charges et des revenus.

Ainsi, la subvention versée précédemment à l'AMN par le 10.01.365.83 est dorénavant versée à l'Association de Coordination de la Case à chocs (ACDC) par le 10.04.365.83 (voir projet d'arrêté IV).

De même, la subvention versée en 2007 au Centre d'art neuchâtelois par le 10.01.365.72 est versée, au budget 2008, à l'Association Kunstart qui gère le CAN dès 2008 par le 10.05.365.72 (voir projet d'arrêté V).

### 6.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	B 2008	B 2007	2006	2005	Ecart B08/B07	
Impôt sur le revenu	<b>67'450</b>	67'900	62'844	64'240	<b>-450</b>	-0.7%
Impôt sur la fortune	<b>6'500</b>	6'200	6'497	5'843	<b>300</b>	4.8%
Impôt sur le bénéfice	<b>42'000</b>	45'500	45'843	34'829	<b>-3'500</b>	-7.7%
Impôt sur le capital	<b>12'700</b>	10'800	10'492	13'806	<b>1'900</b>	17.6%
Rectificatifs et amendes	<b>1'770</b>	1'770	2'044	1'904	-	0.0%
Pertes et abandons	<b>-1'525</b>	-1'570	-2'360	-2'548	<b>45</b>	-2.9%
Taxe sur les chiens	<b>121</b>	122	120	132	<b>-1</b>	-0.8%
Taxe sur les spectacles	<b>1'276</b>	1'274	874	914	<b>2</b>	0.2%
<b>TOTAL</b>	<b>130'292</b>	131'996	126'354	119'120	<b>-1'704</b>	-1.3%

#### Personnes physiques

L'effet de l'adaptation des tranches sur l'estimation de l'impôt sur le revenu a été réduit pour ce budget 2008. Une augmentation de 2,5% des revenus imposables a été prise comme base d'estimation.

Néanmoins, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est réduit de 2,2 millions de francs suite à la modification de la loi sur les contributions directes allégeant l'imposition des familles. En effet, sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté une majoration ciblée des déductions en faveur des familles et une adaptation du barème de l'impôt dans les catégories moyennes de revenu plutôt qu'une adaptation linéaire du barème de l'impôt sur le revenu et des déductions en francs pour corriger les effets de la progression à froid.

## Personnes morales

La perte du produit de la taxation exceptionnelle d'un contribuable, partiellement compensée par les effets de l'excellente situation conjoncturelle actuelle sur les bénéfices attendus des personnes morales, permettent de maintenir le montant de l'impôt sur le bénéfice au-dessus des 40 millions de francs. Le produit de l'impôt sur le capital retrouve pratiquement son niveau de 2005 grâce notamment aux sociétés holding.

### 6.5. Taxes, émoluments et tarifs

La nouvelle réglementation sur l'équipement adoptée au mois de septembre dernier permet d'adapter le type et le montant des taxes au coût réel des infrastructures. Sur le plan financier, les recettes supplémentaires attendues, sur l'ensemble des sections concernées, sont de l'ordre de 200'000 francs par an et toucheront le compte des investissements. L'effet sur le compte de fonctionnement sera indirect, par une diminution des amortissements.

## 7. Budget des investissements

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements des patrimoines administratif et financier.

Patrimoine	TOTAL	Administratif	Financier
Investissements bruts	<b>28'533'000</b>	25'008'000	3'525'000
Recettes	<b>-6'515'000</b>	-4'425'000	-2'090'000
<b>Investissements nets</b>	<b>22'018'000</b>	20'583'000	1'435'000

Les dépenses nettes d'investissement se montent à 22'018'000 francs. Les investissements prévus dans les domaines financés par des taxes (épuration, déchets, ports) ou des tarifs (acheminement de l'eau) représentent une somme de 6'110'000 francs.

Le budget des dépenses d'investissements brutes se monte à 28'533'000 francs et comprend la poursuite d'importants projets déjà votés.

Les principaux investissements prévus pour 2008 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le remplacement et l'acquisition de divers véhicules (1'000'000 francs),
- le programme d'entretien sur le domaine public (1'700'000 francs),
- la construction de points de collecte des déchets enterrés (1'500'000 francs),
- la poursuite de la rénovation de la zone piétonne (600'000 francs),
- la poursuite de la 1<sup>ère</sup> étape du PGEE (1'700'000 francs),

- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (300'000 francs) et financier (825'000 francs),
- la rénovation du collège des Terreaux (700'000 francs),
- les dépenses dans le domaine de l'eau (2'960'000 francs),
- les dépenses dans le domaine de l'éclairage public (500'000 francs),
- l'acquisition (2'500'000 francs) de l'immeuble sis aux Falaises 74 et sa rénovation (900'000 francs).

Les principales dépenses d'investissement en 2008 qui feront l'objet de nouvelles demandes de crédit sont les suivantes :

- le regroupement et la réorganisation des locaux suite au départ du SIS (1'400'000 francs),
- la première phase de réalisation de l'aménagement des rives (900'000 francs),
- la 3<sup>ème</sup> étape du plan de stationnement (2'000'000 francs).

### Autofinancement (patrimoine administratif)

	B 2008	B 2007	2006
Total investissements nets	<b>20'583'000</b>	27'700'000	25'562'259
Autofinancement	<b>-12'271'300</b>	-27'668'300	-26'293'541
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>8'311'700</b>	31'700	-731'282

La capacité d'autofinancement permet de financer 60% des investissements nets du patrimoine administratif.

### Comparaison avec la planification quadriennale des investissements

Les dépenses d'investissement planifiées pour les services industriels dans les domaines de l'électricité et du gaz ont été retirées de la planification 2006 - 2009 afin de faciliter les comparaisons.

Le budget des investissements 2008 est supérieur de près de 3 millions de francs au montant prévu à la planification quadriennale 2006-2009. Comme les dépenses nettes prévues en 2007 sont presque équivalentes à celles planifiées et que les dépenses effectives de 2006 étaient très inférieures aux montants initialement prévus, le total des dépenses planifiées de la période reste inférieur de près de 7 millions de francs.

**Planification 2006-2009**

	Total	2006	2007	2008	2009
Investissements bruts *	<b>100'519'000</b>	35'254'000	23'165'000	<b>21'160'000</b>	20'940'000
Recettes	<b>-12'090'000</b>	-5'545'000	-1'645'000	<b>-2'035'000</b>	-2'865'000
<b>Investissements nets*</b>	<b>88'429'000</b>	29'709'000	21'520'000	<b>19'125'000</b>	18'075'000

\*Sans le gaz et l'électricité

**Comptes 2006, prévisions 2007, budget 2008 et planification 2009**

	Total	2006	P2007	B2008	PL2009
Investissements bruts*	<b>100'430'325</b>	24'912'725	26'044'600	<b>28'533'000</b>	20'940'000
Recettes	<b>-18'804'470</b>	-5'011'470	-4'413'000	<b>-6'515'000</b>	-2'865'000
<b>Investissements nets*</b>	<b>81'625'855</b>	19'901'255	21'631'600	<b>22'018'000</b>	18'075'000

\*Sans le gaz et l'électricité

Compte tenu de l'insuffisance de financement et de l'objectif à atteindre de la réduction de la dette, le budget 2009 des investissements devra être inférieur au montant planifié.

**8. Evolution de la dette à long terme et de la charge d'intérêts**

	B 2008	B 2007	2006	2005	2004
Dette à court terme (en milliers de francs)	<b>65'000</b>	65'000	35'000	61'000	55'000
Dette à long terme (en milliers de francs)	<b>479'000</b>	436'000	609'000	634'000	629'000
Intérêts passifs (en milliers de francs)	<b>19'582</b>	16'956	24'314	24'473	24'628
Charge nette d'intérêt (en milliers de francs)	<b>16'330</b>	15'886	16'268	17'269	18'591
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	<b>506</b>	494	506	538	583

Alors que le budget 2007 prévoyait la reprise de la dette liée au transfert du NHP et que l'Hôpital neuchâtelois a finalement versé les liquidités nécessaires à ce transfert, la diminution de la dette totale de la Ville est moins rapide que prévu et la réduction de la charge nette d'intérêt également.

## 9. Renouvellement et conclusion d'emprunts

Conformément à l'article 25 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964, l'autorisation de contracter des emprunts est sollicitée pour un montant global de 75 millions de francs durant l'année 2008 (voir projet d'arrêté III). Cette somme est nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie non couverts par l'autofinancement ainsi que pour le remboursement des sept emprunts arrivant à échéance en 2008. La somme relative au renouvellement et la conclusion d'emprunts se détermine comme suit :

	Fr.
Insuffisance de financement au compte administratif du budget 2008	8'811'700.-
Remboursement de sept emprunts de la dette consolidée	<u>115'000'000.-</u>
Sous-total	123'811'700.-
Liquidités à disposition au 31 décembre 2007 (estimation)	<u>- 48'811'700.-</u>
<b>Financement nécessaire</b>	<b><u>75'000'000.-</u></b>

Les remboursements de la dette consolidée concernent sept emprunts arrivant à échéance pour un montant total de 115 millions de francs. Ils se répartissent de la manière suivante :

	Fr.
Bayerische Landesbank, 3,87% de 1998 (échéance 31 janvier 2008)	10'000'000.-
Emprunt public, 3,125% de 1998 (échéance 16 avril 2008)	70'000'000.-
Suva, 4,5% de 1998 (3 mai 2008)	5'000'000.-
SwissLife, 3,875% de 1998 (échéance 30 juin 2008)	5'000'000.-
Suva, 3,875% de 1998 (30 juin 2008)	5'000'000.-
Bayerische Landesbank, 3,6% de 1998 (échéance 30 juillet 2008)	10'000'000.-
Bayerische Landesbank, 3,87% de 1998 (échéance 25 août 2008)	10'000'000.-

Le volume des investissements nets se monte à 22'018'000 francs. Le présent rapport à l'appui du budget de l'année 2008 contient le tableau du service de la dette avec l'inventaire des annuités à payer.

## BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

		Budget 2008	
Comptes 2006	Budget 2007	Charges	Revenus
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
322'228'806.26	324'644'700	Total des charges	<b>250'166'600</b>
325'302'215.54	327'876'300	Total des revenus	<b>248'313'100</b>
3'073'409.28	3'231'600	Excédent de revenus Excédent de charges	<b>1'853'500</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
30'692'355.69	36'001'000	Total des dépenses	<b>25'008'000</b>
5'130'096.54	8'301'000	Total des recettes	<b>4'425'000</b>
25'562'259.15	27'700'000	Investissements nets	<b>20'583'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>			
25'562'259.15	27'700'000	Investissements nets	<b>20'583'000</b>
-22'216'565.05	-23'845'400	Amortissements	<b>15'204'400</b>
		Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	<b>1'079'600</b>
-1'003'566.68	-591'300	Excédent des attributions aux financements spéciaux	
		Excédent de charges du compte de fonctionnement	<b>1'853'500</b>
-3'073'409.28	-3'231'600	Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
-731'281.86	31'700	Insuffisance de financement	<b>8'311'700</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

En comparaison avec le budget 2007, les charges et les revenus diminuent respectivement de 23% et 24%. Cette baisse importante du budget de la Ville provient de la création de SIRUN, puisque seuls les charges et les revenus du domaine de l'eau et de l'éclairage public subsistent au budget 2008. La baisse attendue des recettes fiscales des personnes morales, certes moindre que prévue, ainsi que l'allègement de la fiscalité des personnes physiques (familles) intervenant en 2008 n'ont pas permis de présenter un budget équilibré. Le déficit se monte à 1'853'500 francs et reste modeste (0,7% des charges) grâce aux effets des mesures structurelles.

Cet excédent de charges est cependant le résultat d'efforts importants tant sur les effectifs de personnel que sur les autres natures de charges. De plus, les bons résultats attendus sur l'exercice 2007 permettent d'effectuer des amortissements extraordinaires qui allègent ainsi le budget 2008 (-815'000 francs).

Le budget 2008 intègre la vente des immeubles du secondaire 2 à l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (financé par un prêt de la Ville remboursé en 15 ans) ainsi que la création de SIRUN au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'entretien et à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2008 se présente comme suit :

	Fr.
Investissements bruts	25'008'000.-
Recettes	<u>4'425'000.-</u>
<b>Total des investissements nets</b>	<b><u>20'583'000.-</u></b>

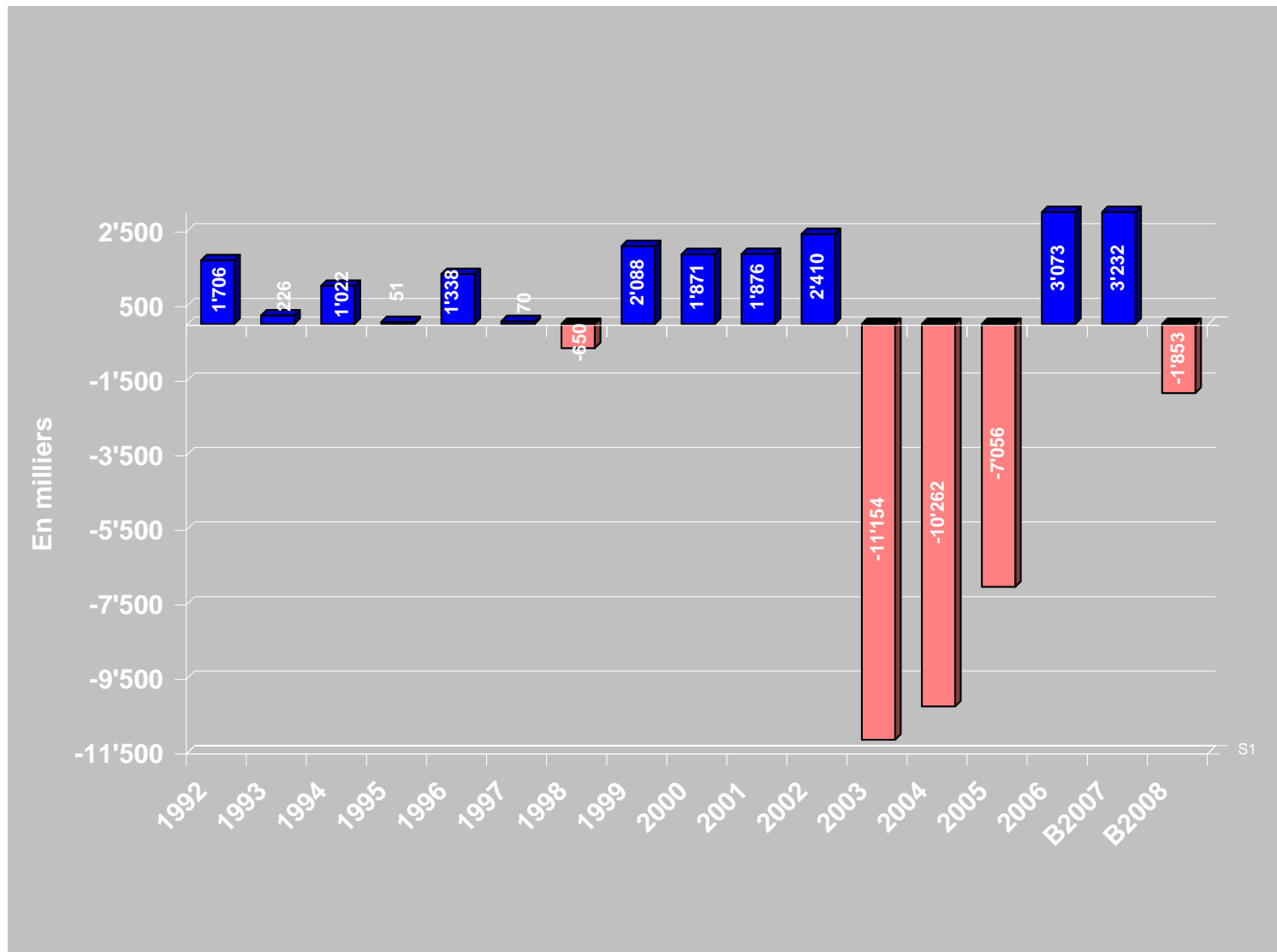
Seuls 71% des dépenses d'investissements sont financés par l'impôt et des loyers. 29% des investissements concernent des activités dont les charges sont financées par des taxes (épuration des eaux, enlèvement des déchets, ports) et les recettes de vente de l'eau.

## FINANCEMENT

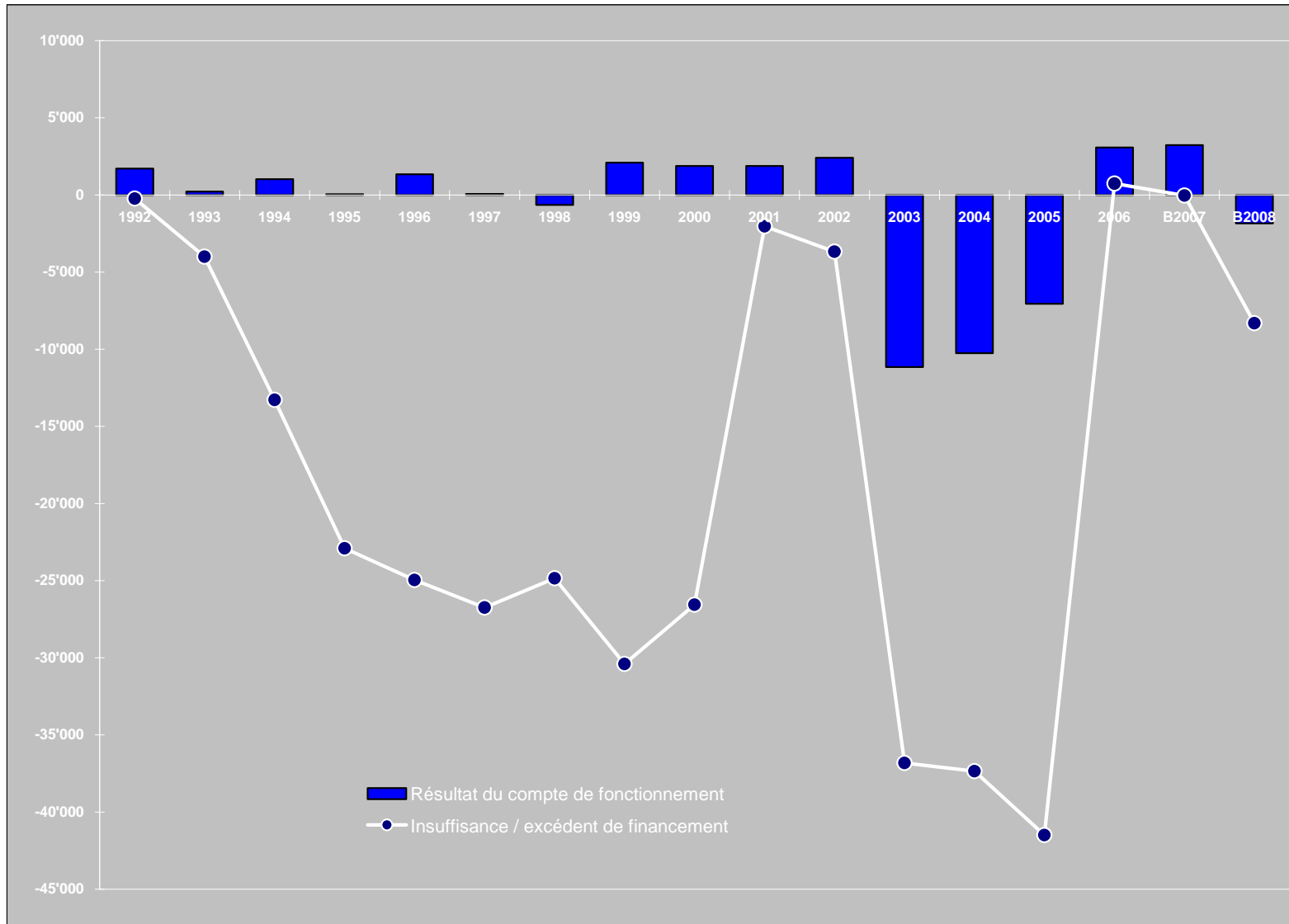
Sous cette rubrique, est déterminée la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

La capacité d'autofinancement s'élève à 12,3 millions de francs (budget 2007 : 27,7), constituée par les amortissements diminués de l'excédent des prélèvements au financement spéciaux et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 8,3 millions de francs pour le budget (budget 2007 : 31'700 francs).

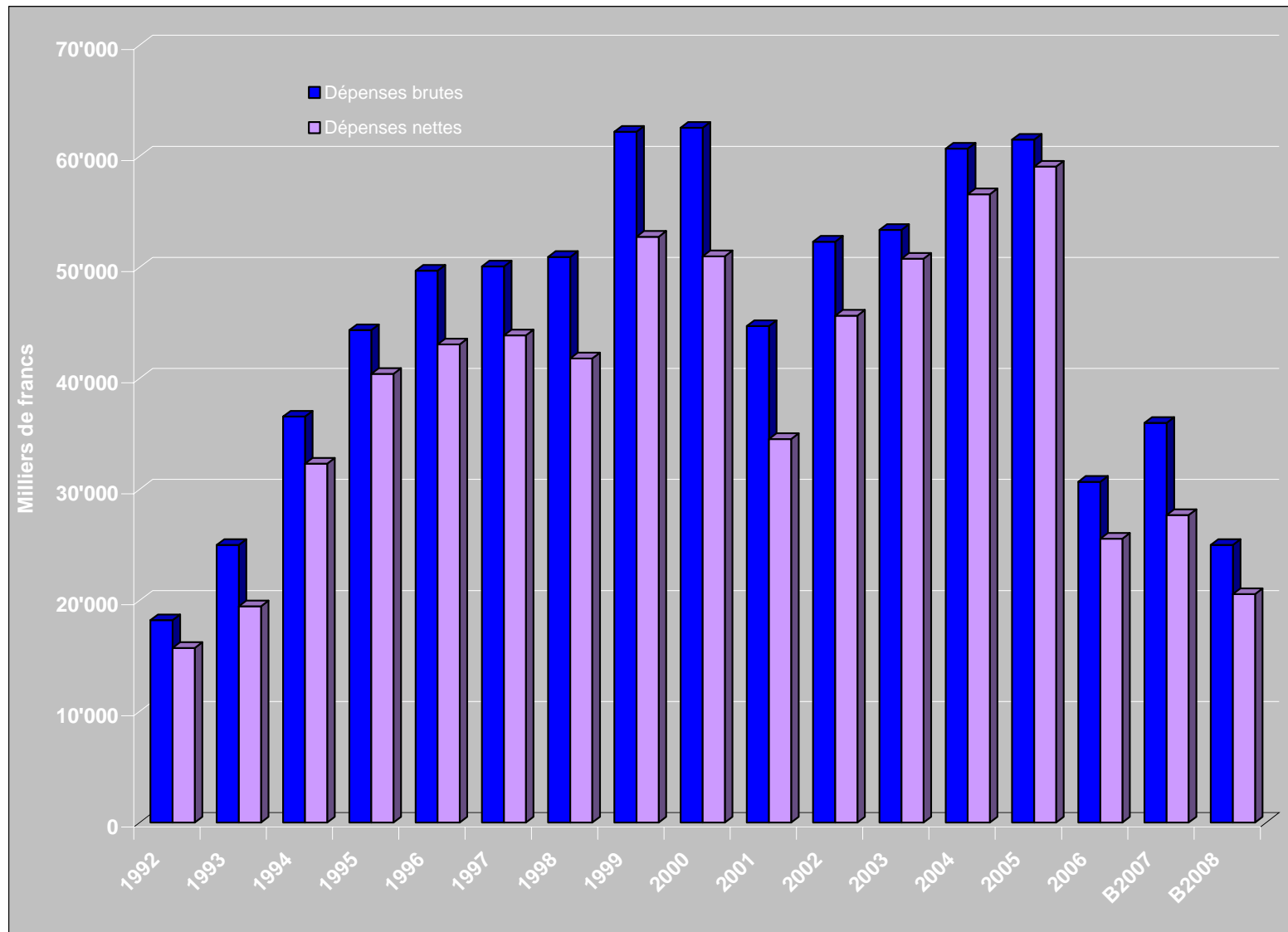
### RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT



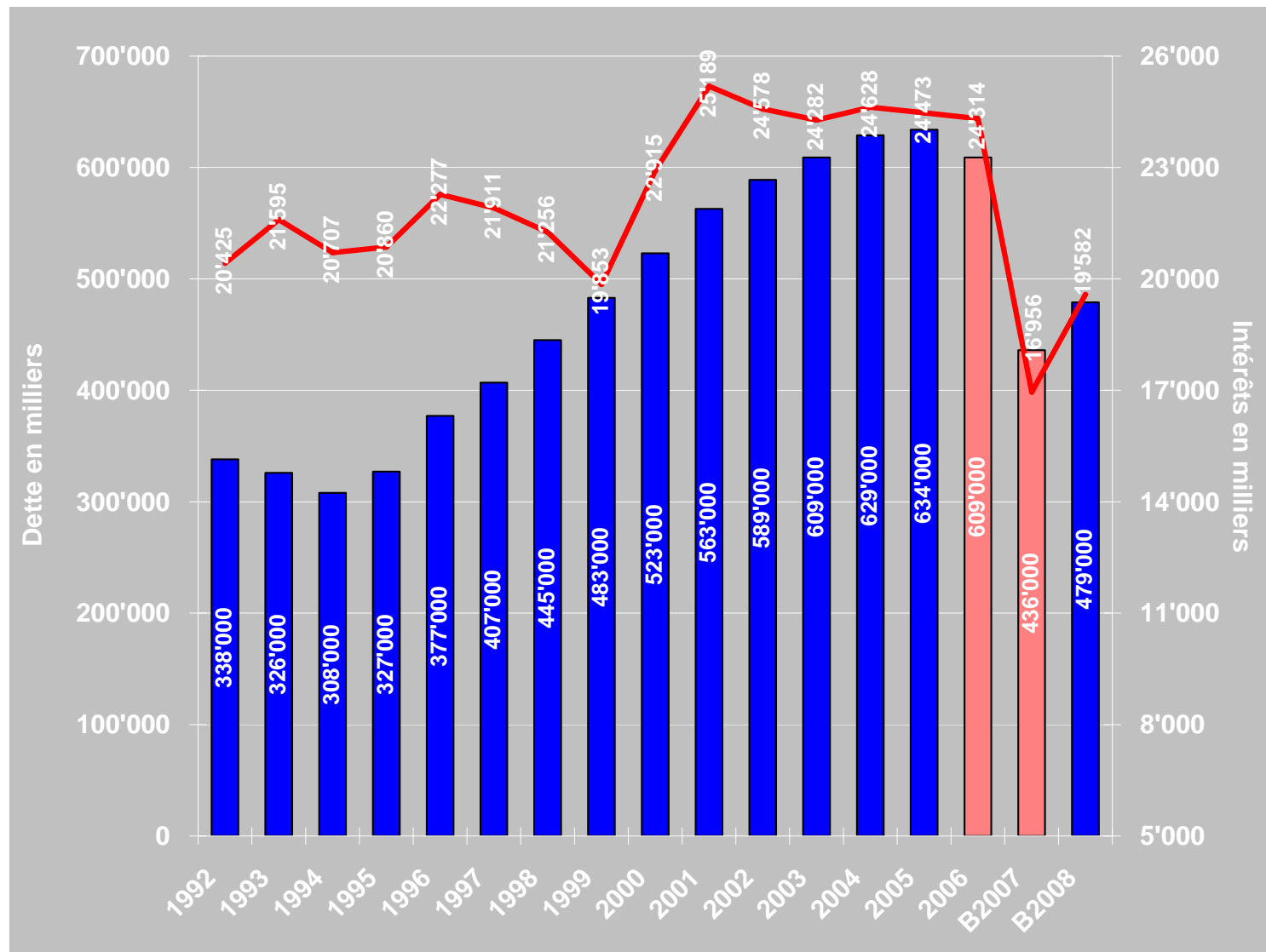
### FINANCEMENT



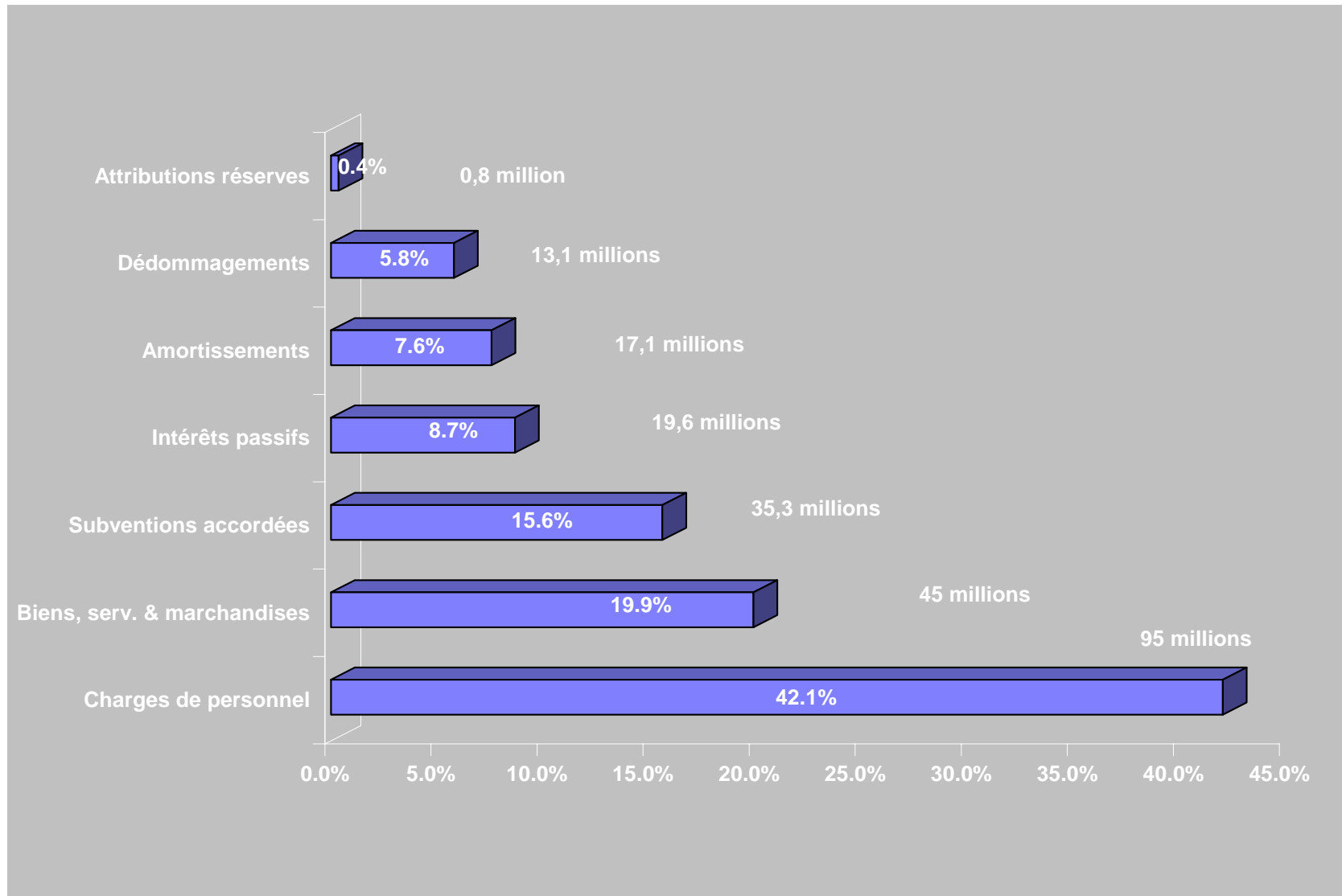
### INVESTISSEMENTS



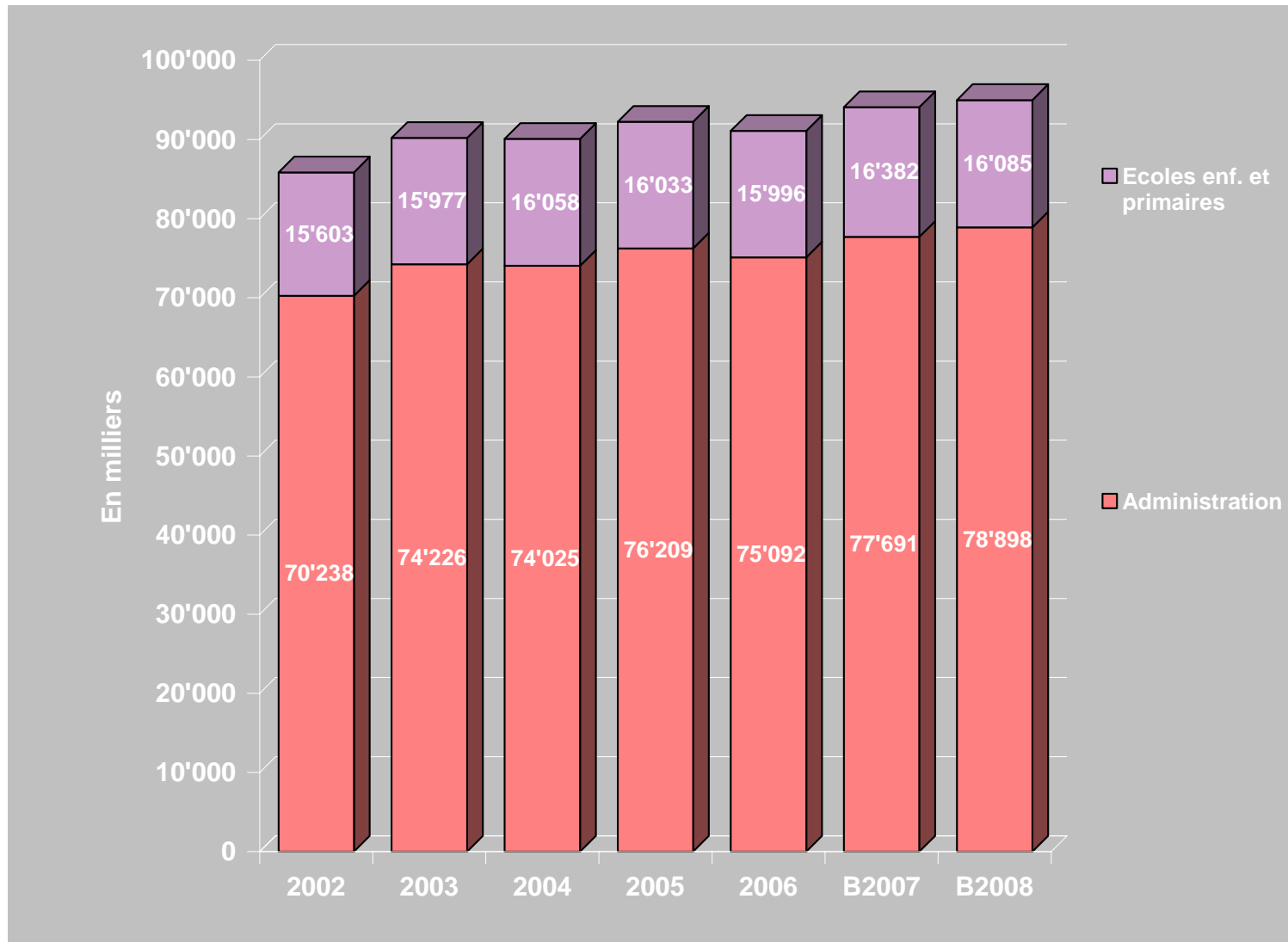
### DETTE A LONG TERME ET INTERETS PASSIFS



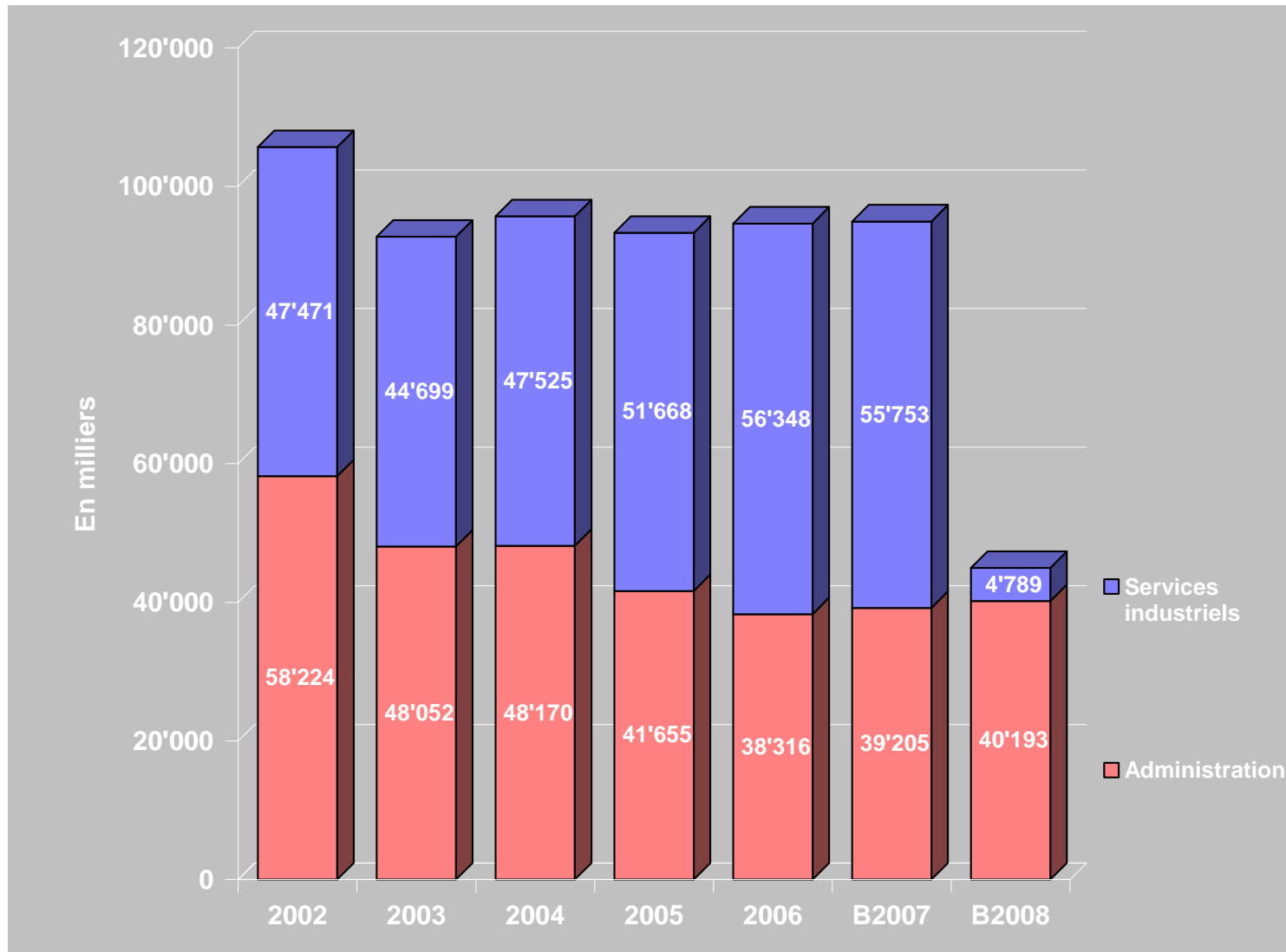
### CHARGES PAR NATURE



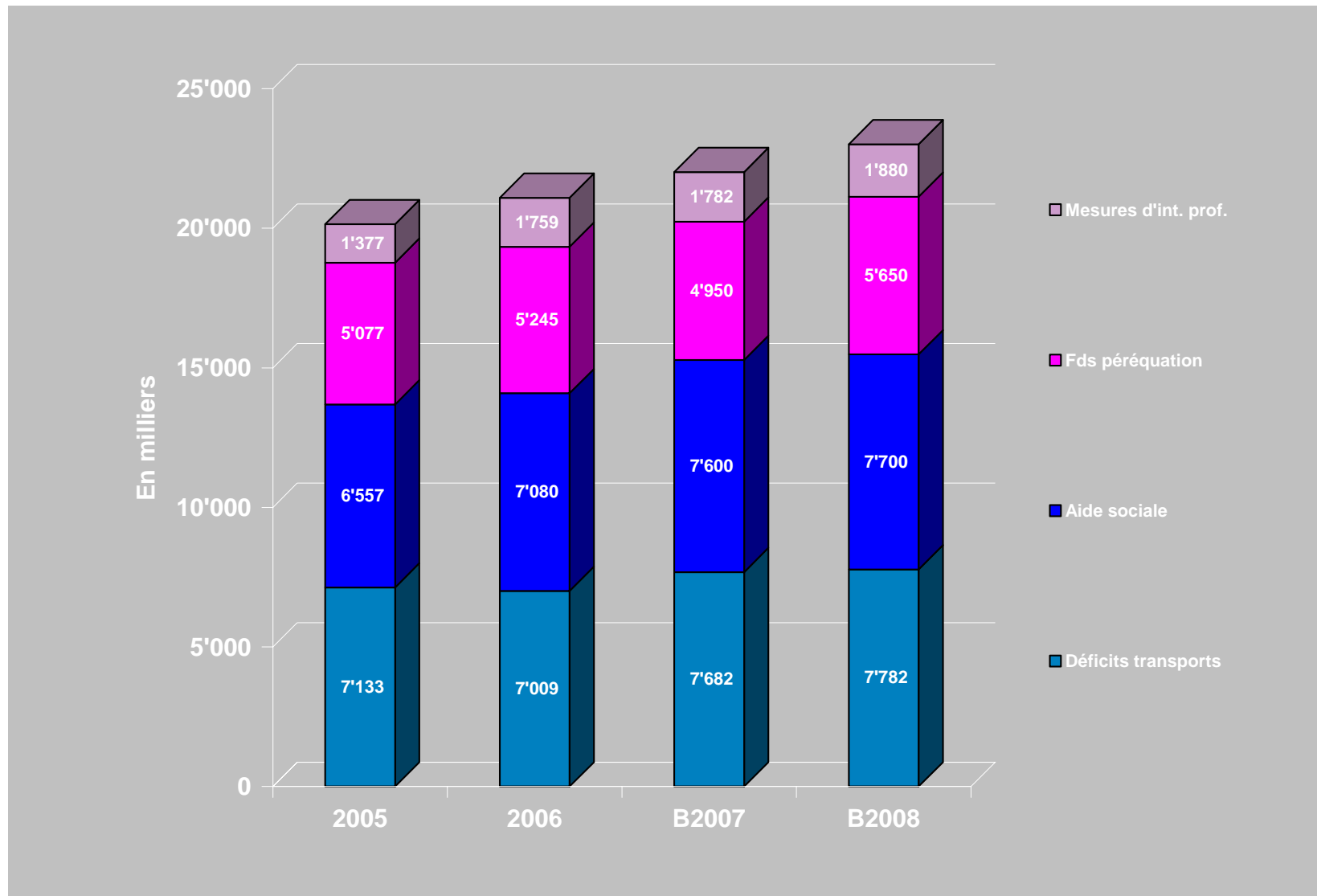
### CHARGES DE PERSONNEL



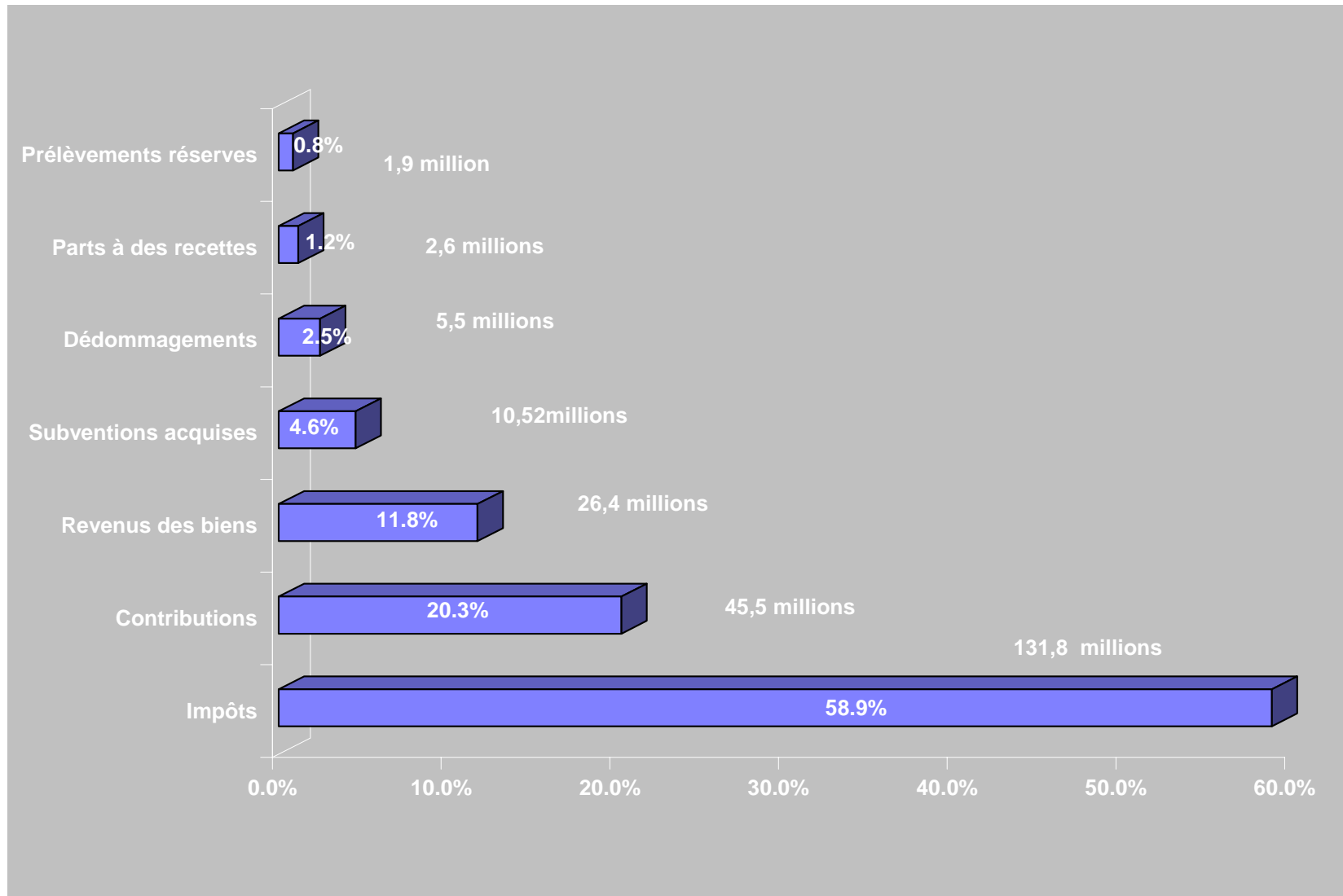
**BIENS, SERVICES & MARCHANDISES**



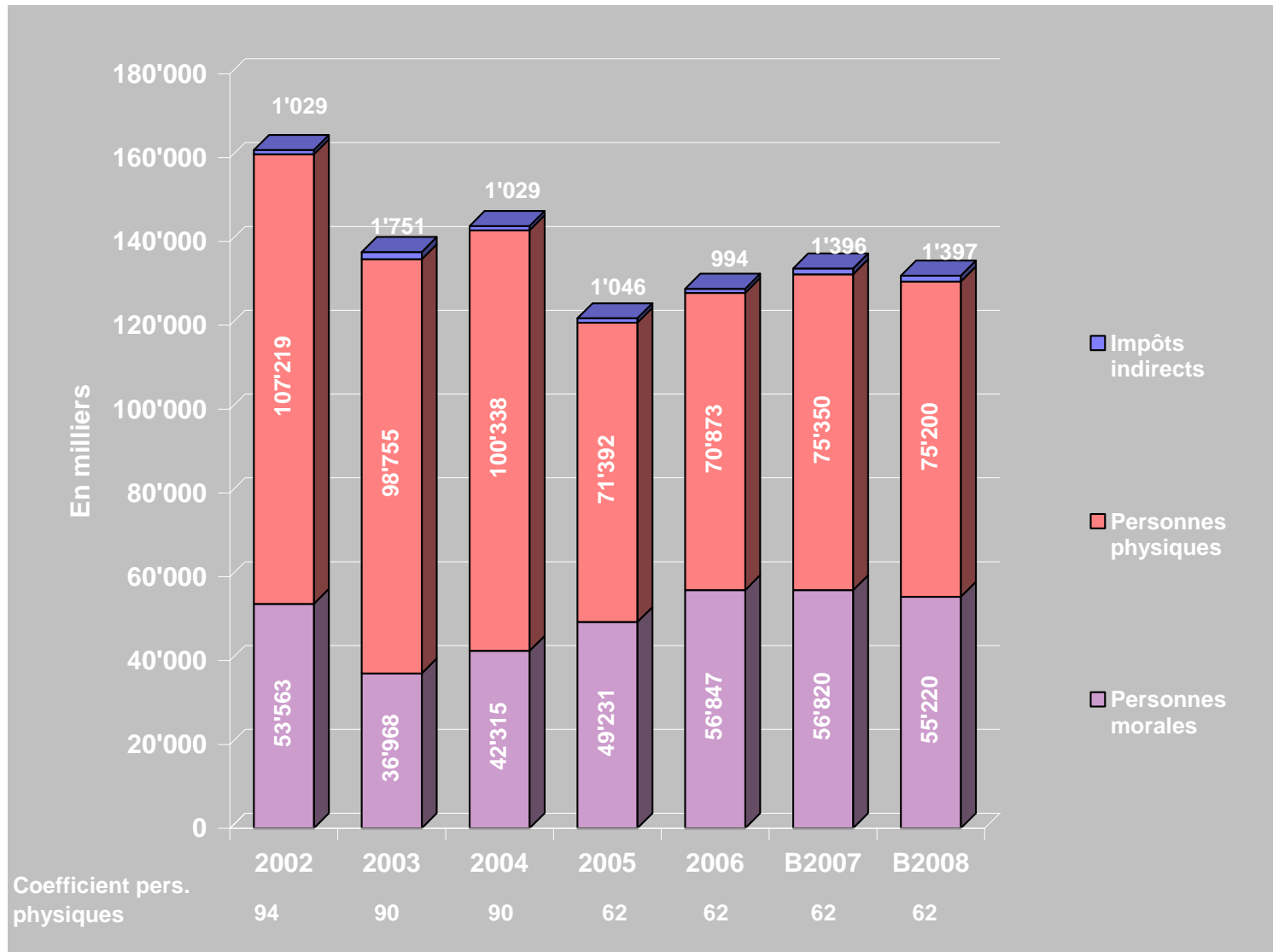
### CHARGES REPARTIES PAR L'ETAT



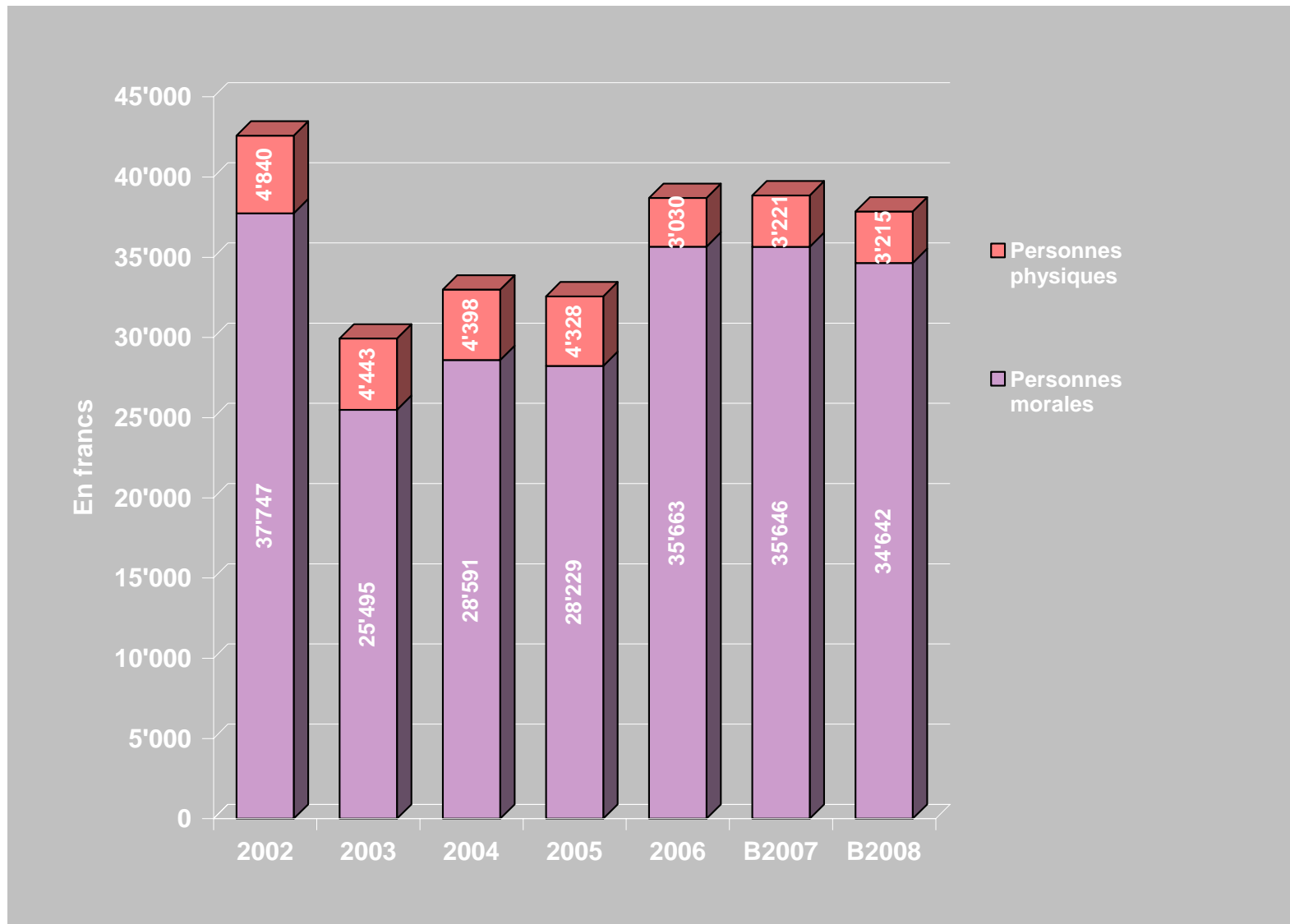
**PRODUITS PAR NATURE**



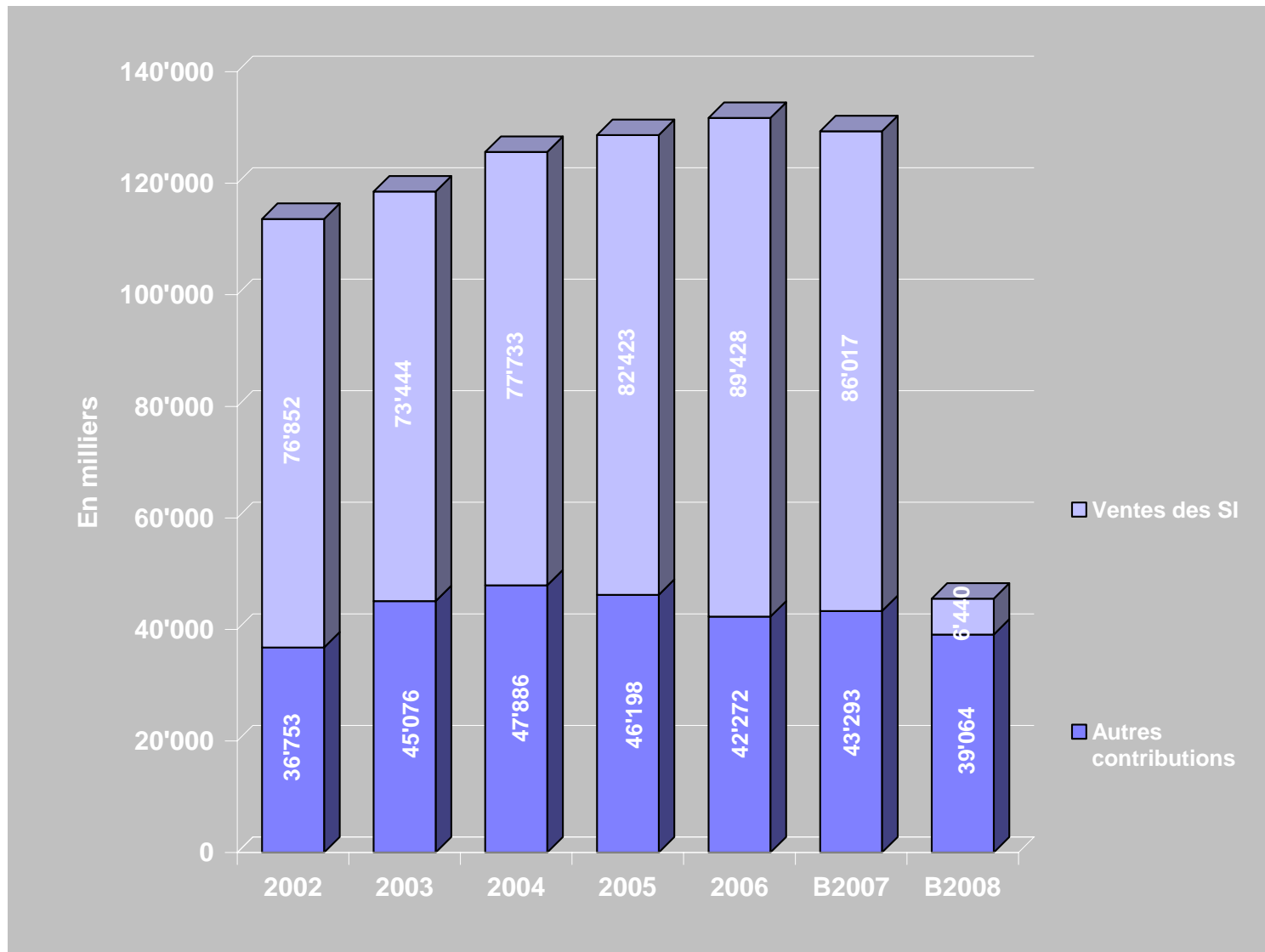
### IMPOTS



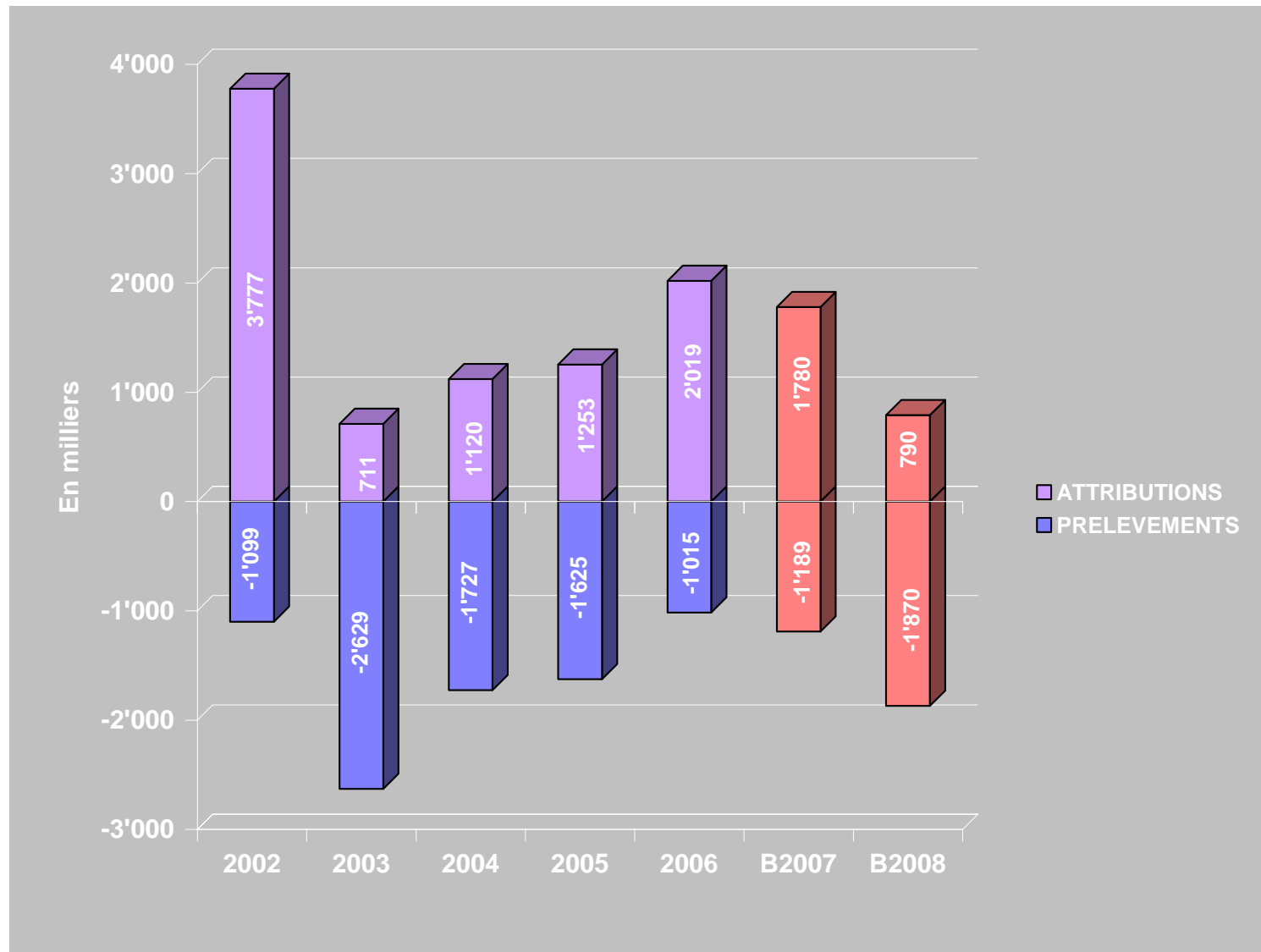
### IMPOTS PAR CONTRIBUABLE



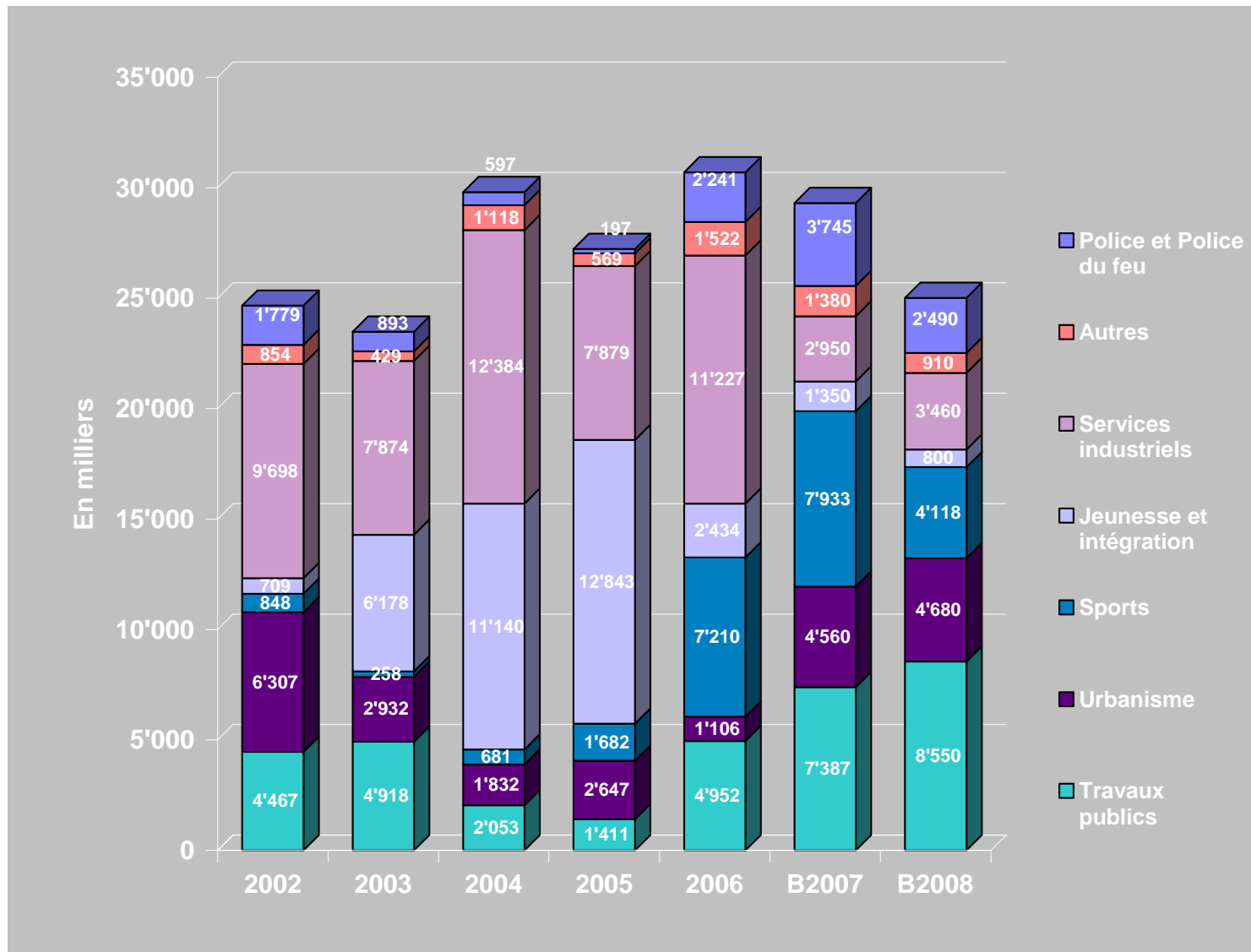
### VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS



### PRELEVEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX RESERVES



### IINVESTISSEMENTS BRUTS



### PLANIFICATION FINANCIERE QUADRIENNALE

Dépenses brutes d'investissements en millions de francs

